

République Française

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 2

Exclus :

SEANCE DU 2 avril deux mil vingt-six

Date de convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. THOMAZET Fabien, Maire.

OBJET : Election des délégués au Syndicat des Eaux Dombes Côtière

Présents : Mrs BEAUDET Philippe, BERNARD Xavier, CHOMEL Lionel, COLOMBARI Thomas, LENFANT Christophe, LOTAIRE Cédric, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien, Mmes BERGER Karine, BRICAUD Maryline, MARTIN Delphine, RAYNAL Annick, THOMAS Christelle,

Absent excusé : Mmes BERTHET Giovanna, DAMIANS Magali,

Secrétaire de séance : Mme THOMAS Christelle,

N°2026-16

M. le Maire explique à l'assemblée que par arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, M. le Préfet de l'Ain a décidé de la création du syndicat des eaux Dombes Côtière par fusion du syndicat intercommunal des eaux de Faramans - Rignieux-le-Franc - Saint-Éloi et du syndicat des eaux de Meximieux et de la Côtière. Le syndicat a pour objet l'alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire, comprenant la production, le stockage, le transport et la distribution d'eau.

Il convient de procéder à l'élection des délégués conformément à l'article 5 des statuts qui prévoit pour la commune de Rignieux-le-Franc 2 délégués.

VU les articles L5211-6, L5211-8 du code général des collectivités territoriales ;

M. le Maire propose que le Conseil Municipal :

- **PROCEDE** à l'élection de :

- Titulaire : Mr THOMAZET Fabien
- Suppléant : Mme THOMAS Christelle

Délégués représentant la commune de Rignieux-Le-Franc au sein du Conseil Syndical du Syndicat des eaux Dombes Côtière

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire

Fabien THOMAZET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le 7 avril 2026
Publication le 9 avril 2026
Le Maire



Accusé de réception en préfecture 01-210103255-
20260402-Delib2026-16-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

